CERTIFICAT DE CONFORMITE

CC 5241

Je soussigné M. STEINMETZ (Nom et prénoms)
représentant dûment accrédité de S.A. TITAN - 69651 VILLEFRANCHE, constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1° - Genre : Remorque

2° - Marque : TITAN

3° - Type : OT 19 R 2 - Version : R - P~~ECC~~(1)

4° - Numéro d'identification : VFL OT 19 R 2 n° 00002314

5° - Carrosserie :

6° - Dimensions :

Largeur : 2m500

Longueur : 7m50

Surface : 18,75 M2

7° - Poids total autorisé en charge : ~~16 000 kg~~ ~~16 500 kg~~ ~~17 490 kg~~ ~~18 000 kg~~ ~~18 500 kg~~ 19 000 kg (1)

8° - Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : 2740 K

9° - Charge utile du véhicule de base : 16260 K

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le 18 NOVEMBRE 1985

pour être livré à

Fait à VILLEFRANCHE S/SAONE, le 18 NOVEMBRE 1985

Numéro d'immatriculation
(à remplir par la Préfecture)

DIRECTEUR DIVISION
M. STEINMETZ

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
GAP, le
d'immatriculation

(1) Rayer les mentions inutiles.

NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62 et R 69 à R 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive), doit faire l'objet :

— d'une déclaration à la Préfecture ;

— le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la Direction Interdépartementale de l'Industrie.